

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES DAMES TROPHEE ROBERT KUSEL

REGLEMENT PARTICULIER

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Pour les clubs

Associations sportives affiliées des golfs de la Ligue Languedoc-Roussillon.
Chaque club peut inscrire une seule équipe féminine.

Pour les équipières :

Joueuses licenciées et membres de l'Association Sportive du club qu'elles représentent au jour de la rencontre.
La composition de l'équipe peut être différente pour chaque rencontre

FORME DE JEU

Championnat Interclubs par équipes : chaque équipe rencontre toutes les autres équipes selon calendrier des dates et lieux joint au présent règlement.

Equipes de 4 joueuses amateurs

Match-play Brut : 1 foursome et 2 simples (Le foursome peut être composé librement, les simples se jouent dans l'ordre croissant des index (index du jour de la rencontre).

Aucun match partagé, en cas d'égalité à la fin du 18^{ème} trou, play-off en « mort subite »

L'équipe vainqueur de la rencontre marque 2 points

Départage des ex-æquo : à la fin de la saison, les éventuels ex-æquos seront départagés par un « goal-average » calculé selon le principe ci-après : à chaque rencontre, chaque équipe marque 1 point par match gagné (3 points au total par rencontre)

Marques de départ : Bleues

ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Les inscriptions des équipes devront se faire à la Ligue au plus tard le 15 octobre 2006.

Pour chaque rencontre, à l'exception de l'équipe qui reçoit, un droit de jeu de **94 €** sera facturé par la Ligue à chaque Association Sportive. Ce droit de jeu est forfaitaire et fixe, quelle que soit la composition de l'équipe.

Les golfs factureront cette somme à la Ligue qui centralise tous les paiements.

DEROULEMENT DES RENCONTRES :

Toutes les rencontres seront programmées le dimanche, entre le 19 novembre 2006 et le 4 mars 2007.

Toutes les rencontres se disputent le même jour sur un seul et même parcours.

Pour chaque épreuve, la Ligue désignera un arbitre.

Toute équipe qui ne se présenterait pas au départ sera déclarée forfait pour le match concerné.

Pour les autres points non prévus par ce règlement, c'est le règlement général des épreuves fédérales par équipes qui s'appliquera.

Calendrier et programme sur document séparé.